



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
~~Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;~~
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
~~Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,~~
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
~~Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSSENS,~~
~~Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA,~~
Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Monsieur Philippe RASQUIN, Président;

**8. OBJET : Interpellation de Monsieur Philippe MATTART, Conseiller communal :
"La suspension sine die des commissions communales des Finances et
du Développement territorial : un acte de brutalité politique"**

Le Conseil communal prend connaissance d'une interpellation de Monsieur Philippe MATTART, Conseiller communal, établie comme suit :

"Les Conseillers communaux ont reçu un courrier daté du 24 novembre dernier les informant de la suspension sine die des commissions communales des Finances et du Développement territorial. C'est une marche arrière en termes de transparence pour l'opposition qui a réclamé ces Commissions pendant plusieurs années, dans le but de pouvoir exercer son rôle démocratique lorsqu'il est question des orientations du Collège en matière de budget et de fiscalité mais aussi en matière d'aménagement du territoire : deux matières qui influent sur l'attractivité de notre commune et surtout sur le bien-être des habitants.

Quant à la forme, cette décision est inacceptable et brutale. Au sens du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, mais aussi du Règlement d'ordre intérieur du Conseil, il appartient au seul Conseil communal de créer et dissoudre ces Commissions. Or la suspension sine die dont il est question ici est un acte d'autorité pris par le Collège dont l'effet est une dissolution de fait des dites commissions, tout particulièrement à moins d'un an des élections. Il est en d'autres termes superflu d'ajouter que vous vous réservez le droit de soumettre à un prochain Conseil communal une demande de dissolution anticipée des dites commissions puisqu'une telle demande ne fera qu'entériner l'acte de suspension. Il est inquiétant de constater que le Collège neutralise de la sorte, sur base de motifs indigents et fallacieux, une décision prise à l'unanimité par le Conseil communal. Il s'agit d'une ingérence grave du Collège au sein de l'espace de débat que constitue le Conseil, ce qui ne nous rassure évidemment pas sur la santé de la démocratie locale à ANDENNE.

Politiquement ou symboliquement, cette décision est prise juste avant les débats relatifs au budget 2024. Alors même que les Conseillers AD&N, membres de la Commission des Finances attendaient une séance destinée à clarifier les orientations du Collège en vue de l'année budgétaire 2024, vous leur retirez la faculté – pourtant légitimement revendiquée - d'obtenir des explications tant sur les paramètres économiques et fiscaux que sur les choix du Collège. Cette décision ne peut donc se lire que comme une punition politique. Pour en terminer avec la forme, vos motivations ne concernent que la Commission des Finances, pas la Commission du Développement territorial, dont nous attendions qu'elle constitue un lieu d'échange et de transparence sur les orientations du Collège en matière d'urbanisme. Notre espoir de transparence et les attentes des Andennais en la matière feront aussi les frais de votre décision illégitime.

Quant au fond, *lier votre décision à la révélation de « l'inutilité de ces commissions » au motif que « les Conseillers de l'opposition n'y posent ni question, ni n'interpellent le Collège, réservant leurs questions et interpellations pour la séance publique du Conseil communal » relève d'un procès d'intention. Prétendre que l'opposition ne pose pas de questions parce qu'elle les réserve pour la séance publique est contraire à la vérité. Les Conseillers AD&N participent à la Commission des Finances dans le but d'avoir la meilleure compréhension possible des rouages du budget en vue de son adoption par le Conseil communal. Au-delà des questions qu'ils peuvent éventuellement poser, c'est principalement l'exposé du Service financier qui permet aux Conseillers de recevoir des réponses à leurs interrogations. Et même si cet exposé est clair et ne suscite pas de débat, cela ne peut les empêcher d'intervenir sur les orientations politiques du Collège en séance publique du Conseil communal. Considérer que la tenue d'une commission a pour contrepartie le silence et la complaisance lors du débat public constitue ni plus ni moins un déni de démocratie.*

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de revenir sur l'acte brutal et antidémocratique de suspension des deux Commissions communales et de les confirmer pour le reste de la mandature.

Projet de motion

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, plus particulièrement l'article L1122-34§1^{er} ;

Vu le Règlement du Conseil communal, plus particulièrement les articles 62 à 70 ;

Considérant que la création et la dissolution des Commissions sont du ressort du seul Conseil communal ;

Considérant que ces Commissions sont destinées à jouer un rôle essentiel dans la vitalité démocratique du Conseil communal, qu'elles favorisent la transparence entre le Collège et le Conseil et que cette transparence favorise la qualité des débats politiques en faveur des citoyens ;

Considérant que, tant en matière de budget qu'en matière de développement territorial, ces Commissions doivent encore mettre à leur agenda des réflexions importantes d'ici la fin de la mandature ;

Le Conseil communal décide à l'unanimité :

De confirmer l'existence et le rôle des Commissions communales des finances et du Développement territorial ;

De planifier au plus tard lors de la première séance du Conseil communal de 2024 le calendrier des deux Commissions."

En réponse à cette interpellation, Monsieur le Bourgmestre s'exprime textuellement comme suit :

"Tout d'abord, il s'agit d'une interpellation démagogique à laquelle nous sommes habitués, comme s'il ne pouvait y en avoir une qui soit inspirée par l'intérêt général.

En ce qui concerne la décision du Collège communal, nous maintenons la suspension des Commissions jusqu'à la fin de la législature. Néanmoins, il pourra être décidé par le prochain Conseil communal d'en réinstaurer. En effet, nous allons entrer dans une période électorale qui est celle de tous les excès, de toutes les outrances et de toutes les exagérations.

A un certain moment, quand "Jupiter rend fous ceux qu'il veut perdre", il vaut mieux y avoir quand même des gardes-fous.

Je tiens à rappeler que lors d'un précédent budget, il y avait eu une Commission des Finances où la Directrice financière qui était là a présenté son programme de modification budgétaire. Aucun des membres de la minorité AD&N n'écoutait. Vous bavardiez ensemble, vous rigoliez. Elle était là et ils sont tous témoins. Ils ont été indignés par votre impolitesse à l'égard de la Directrice financière. Celle-ci en a été offusquée.

En conséquence, j'ai demandé à Madame DUCHESNE de me faire part de son avis. Je vais donc vous lire ci-après ce que Madame DUCHESNE a écrit à votre sujet : "Voici les cinq comptes rendus qui ont été rédigés durant l'existence des Commissions des Finances (elle signe). Il n'y a plus eu de PV à partir de 2021 vu l'aspect laconique des débats, ce qui d'ailleurs n'a fait réagir personne. La plupart du temps, à partir de ce moment, ce qui s'est dit en Commission se résumait à la présentation que

je faisais, c'est-à-dire un résumé de la synthèse accompagnant le document budgétaire du moment à propos du budget, de la modification budgétaire ou du compte, ainsi que des commentaires du Bourgmestre figurant dans l'avis de Commission. Je dispose, au besoin, des fiches de présence."

Donc, vous étiez muet en Commission. Par contre, lorsqu'il y a une séance publique ou la presse, on fait du théâtre politique, ou le théâtre de Molière probablement... Voilà, je me fais à nouveau insulter. Je me fais traiter de "Tartuffe" mais je pourrais parler du "Misanthrope" en parlant de Monsieur MATTART. Je pourrais parler de "L'Avare" en parlant de Monsieur DOUMONT. Vous parliez de Molière, autant citer ses principales pièces. Monsieur SERMON se prend pour un "Chevalier de l'Apocalypse" comme "Le Cid" de Corneille. Nous voilà parti dans la littérature. Il y a quand même une véritable hypocrisie à venir chercher un jeton de présence pour ne rien dire en Commission. C'est la vérité !


Ensuite, je vais aussi évoquer la Commission du Développement territorial. Nous en avons eu une le 21 mars 2023 pour la présentation du projet d'Anton. Je dispose ici du résumé qui a été fait par Madame QUEVIT. On vous a présenté le projet d'Anton, que vous décriez maintenant comme "gargantuesque" (Rabelais), d'après les propos tenus par Monsieur SERMON. Bref, un projet que tout le monde conteste dicit Monsieur MATTART.

En outre, je vous joins à la page 17 où on précise le planning : Madame LOMBA y exprime que la zone d'habitat prévue au plan s'éloigne du centre-ville et estime qu'une crèche devra être prévue dans le nouveau quartier. Madame LOMBA est donc pour le projet d'Anton car elle demande une crèche à cet endroit. Je précise par ailleurs que l'habitat est prévu sur l'ensemble du nouveau quartier et que le logement devra être moderne. Certes, c'est lié au fait qu'il y a une hypocrisie et elle est totale. Les "Tartuffe", c'est vous.

Enfin, vous souteniez le projet d'Anton en Commission de l'Aménagement du territoire car c'était à huis clos. Vous avez donc un double discours. Vous mentez à la population. A huis clos, dans des réunions plus privées de Commission, vous soutenez le projet d'Anton et parce qu'il y a quelques personnes, pour des motifs démagogiques qui s'y opposent, vous votez contre. Vous êtes finalement, permettez-moi de le dire (vous m'avez traité de "Tarfuffe"), je vous traite de girouettes politiques."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général		Le Président,
Ronald GOSSIAUX		Philippe RASQUIN
	Pour extrait conforme,	
Le Directeur général,		Le Bourgmestre,
Ronald GOSSIAUX		Claude EERDEKENS

